



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/98
2 février 1996

Cinquantième session
Point 95 a) de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/617/Add.1)]

50/98. Neuvième session de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, telle qu'elle a été modifiée 1/, relative à la constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 47/183 du 22 décembre 1992, dans laquelle elle a notamment souligné l'importance de l'Engagement de Carthagène 2/, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) du 8 au 25 février 1992,

Constatant avec satisfaction que, lors de la seconde partie de sa quarante et unième session, le Conseil du commerce et du développement est parvenu rapidement à un accord unanime sur l'ordre du jour provisoire, centré sur le développement, de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 3/, en vertu duquel la Conférence, au titre du thème général "Promotion de la croissance et d'un développement

1/ Voir résolutions 2904 A (XXVII), 31/2 A et B et 34/3.

2/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Rapports et annexes (TD/364/Rev.1) [publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5], première partie, sect. A.

3/ Voir A/50/15 (Vol. I), chap. I, sect. A.

durable dans une économie internationale en voie de mondialisation et de libéralisation", abordera les questions suivantes :

a) Politiques et stratégies de développement dans une économie internationale de plus en plus interdépendante dans les années 90 et au-delà :

i) Évaluation de la problématique du développement dans le contexte actuel;

ii) Politiques et stratégies pour l'avenir;

b) Promotion du commerce international en tant qu'instrument au service du développement dans le monde postérieur au Cycle d'Uruguay;

c) Promotion du développement et de la compétitivité des entreprises dans les pays en développement et les pays en transition;

d) Travaux futurs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans le contexte de son mandat : incidences institutionnelles,

Estimant que la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constituera, au sein du système des Nations Unies, un événement majeur de 1996 au niveau intergouvernemental dans les domaines de l'économie et du développement,

Prenant note de la recommandation du Conseil du commerce et du développement tendant à ce que la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tienne à Midrand (province de Gauteng, Afrique du Sud), du 27 avril au 11 mai 1996, et soit précédée, le 26 avril, d'une réunion d'un jour de hauts fonctionnaires,

1. Accueille avec reconnaissance l'offre généreuse du Gouvernement sud-africain d'accueillir la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

2. Décide de convoquer la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Midrand (province de Gauteng, Afrique du Sud), du 27 avril au 11 mai 1996, et de la faire précéder dans le même lieu, le 26 avril, d'une réunion d'un jour de hauts fonctionnaires;

3. Souligne l'importance cruciale que revêt la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour l'examen des questions inscrites à son ordre du jour provisoire 3/ et affirme qu'il faut parvenir, à cette session, à des résultats constructifs et concrets;

4. Demande à tous les gouvernements de participer pleinement, au niveau politique le plus élevé possible, à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

5. Invite le Secrétaire général à créer un fonds auquel des contributions volontaires pourront être versées pour aider à couvrir les frais occasionnés par la participation de représentants des pays les moins avancés à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

/...

6. Demande instamment à tous les gouvernements de prendre les mesures appropriées pour préparer la Conférence comme il convient aux niveaux national, régional et interrégional ainsi que dans le cadre du dispositif permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin de faciliter l'obtention de résultats positifs et concrets.

96^e séance plénière
20 décembre 1995